

Imposer le vaccin anti covid aux seuls soignants ?

Concernant la vaccination des professionnels de santé, interrogeons-nous un instant sur les motifs d'un engagement au travail qui a résisté à la crainte d'être contaminé en première vague alors que manquaient masques et blouses, qui a résisté à la conscience d'être contaminant quand en seconde vague il a parfois fallu y aller malgré un test PCR positif si l'on était asymptomatique, et qui semble prendre désormais la forme d'une poursuite de la tâche soignante en résistant aux injonctions en faveur du vaccin contre la covid. En vague 1, souvenons-nous, les discours officiels de certains responsables ont contribué à semer le doute sur l'efficacité des mesures barrières, sapant la détermination des soignants à bien se protéger pour ne rien attraper ni rien transmettre : ne peut-on à présent comprendre leur défiance face aux incitations nouvelles de ces mêmes responsables, cette fois-ci dans le sens d'un vaccin ? De même, le choix de risquer l'infection nosocomiale en incitant les porteurs asymptomatiques du virus à soigner malgré tout reste peut-être dans la mémoire des réfractaires au vaccin : ne faudrait-il pas que les managers qui ont ainsi fait pression pour que marche la boutique sanitaire et médico-sociale en dépit du manque de personnel balaient devant leur porte avant d'accuser d'incivilité celles et ceux qui hésitent encore à se faire vacciner aujourd'hui, voire qui persistent dans leur réserve à cause de craintes inavouées ?

A quoi tient finalement cet engagement jamais démenti à poursuivre ainsi la tâche de soigner ? Et quelle différence entre les deux vagues initiales et la situation actuelle, toutes aussi marquées les unes que les autres par des incohérences ? Sauf que celles liées au manque de masques et à la poursuite des soins même infecté venaient du haut de la hiérarchie, alors que celle qui marque le refus actuel du vaccin concerne le bas de cette hiérarchie, laquelle n'en est finalement plus à une contradiction près alors qu'elle poursuit inlassablement son activité, sans presque jamais user d'un droit de grève dont tant d'autres corporations tendent à abuser... Sans même parler du risque d'épuisement, qu'est-ce donc qui pousse envers et contre tout un soignant à poursuivre inlassablement sa tâche quand la raison pousserait à la suspendre ? Dans quoi s'enracine ce sens du devoir chevillé au corps, en un temps sécularisé où il n'est plus question de « vocation », sur une terre où le mot « mission » n'a plus grand sens ? Serait-ce dans une forme d'*abnégation*, dont la prise de conscience n'est sans doute pas étrangère à l'émergence de la pensée du *care*, et qui partagerait avec ce dernier une certaine

distanciation vis-à-vis de l'impératif de non contradiction, au profit d'une façon d'être et d'un savoir-faire que les mutations contemporaines du travail ont contribué à faire sortir du privé pour les laisser émerger dans la sphère publique ? D'après Alain Rey, c'est au XIX^e siècle, avec Benjamin Constant, que l'abnégation a débordé le monde religieux pour acquérir son sens actuel de renoncement par dévouement qui sied si bien à la tradition soignante et qui n'est sans doute pas pour rien dans les tensions entre les professionnels de santé qui se sont accommodés sans difficulté de la loi RTT et ceux qui ne se résignent pas à cette réduction de leur travail à un simple temps à passer, après quoi vient le « temps libre » : liberté qui en dit long sur le caractère aliéné, aliénant et passéiste du temps passé au turbin...

Soi-niant : on se souvient du slogan « Ni bonnes, ni connes, ni nonnes ! » qui avait accompagné les mouvements sociaux parmi les plus violents qu'aient connus les infirmières à la fin du siècle dernier. Il ne faudrait pas que le sentiment de stigmatisation induit par l'imposition d'un vaccin à leur corporation en mal de reconnaissance soit comme la goutte d'eau faisant déborder le vase déjà plein d'une sourde colère jusqu'à présent submergée par les vagues successives de la pandémie : elle pourrait bien finir par exploser à la figure des promoteurs d'une obligation au nom d'un devoir de solidarité qui en réalité concerne tout le monde. Désormais disponible gratuitement, forte d'une balance efficacité/tolérance déjà démontrée très favorable, et à défaut de pouvoir sceller notre fraternité républicaine, la vaccination ne s'impose-t-elle pas en effet — non pas aux seuls soignants mais à tous les citoyens — comme l'outil de référence pour restaurer la liberté de circuler et une égalité des chances quelque peu malmenées face au risque infectieux depuis l'émergence de ce coronavirus ?

Joël Ceccaldi, PH honoraire, personne humaine retraitée